



Montignac-de-Lauzun

Lettre de la municipalité Janvier 2019

La nouvelle année est placée sous le signe du débat, après la vague de revendications du mois de décembre. Ce débat concerne aussi la commune. Celle-ci est le lieu privilégié où l'on peut se rencontrer et débattre, c'est elle qui fournit une partie des services nécessaires à votre vie quotidienne, c'est à elle que vous payez une partie de vos impôts. Elle est le cadre des premières solidarités les plus proches.

Vous êtes ainsi invités à vous exprimer dès maintenant et un cahier est à votre disposition dans le multiservices pour faire valoir vos doléances, vos idées, vos propositions dans tous les domaines de l'action publique. Les modalités de la suite du grand débat national seront fixées début janvier.

Pour la commune de Montignac-de-Lauzun, l'année qui s'achève a été marquée par de grands chantiers : l'ouverture du multiservices en gestion directe par la commune et la rénovation de la salle des fêtes qui devrait être inaugurée en février. Deux logements ont été totalement rénovés et ils sont aujourd'hui loués. Nous veillons cependant aux équilibres budgétaires, de façon à ne pas créer de déficits pour les années futures, notamment pour rembourser un emprunt de 150 000 € contracté à 1,2% sur 10 ans pour financer les gros investissements. Ainsi non seulement nous n'avons pas augmenté les taux d'impôts communaux mais nous avons abaissé de 5% le taux de part communale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. ***Les indications suivantes pourront vous aider à voir plus clair dans le système des impôts locaux prélevés de façon additionnelle par plusieurs collectivités à la fois. Ce système gagnera à être clarifié dans les réformes à venir, sachant qu'aujourd'hui le fonctionnement de la commune est financé en moyenne pour 40% par des dotations de l'Etat et 40% par les impôts locaux, 20% par ses propres ressources et activités.***

- **La taxe d'habitation** : elle rapporte à la commune 31 645€ (+ 32 027€ à la communauté des communes du Pays de Lauzun). Sur 155 locaux imposables, l'exonération d'1/3 mise en œuvre par le gouvernement a concerné 77 personnes ou articles s'ajoutant aux 42 déjà totalement exonérées. Ces exonérations sont compensées intégralement par l'Etat.
NB : même si le taux est inchangé le montant de la taxe d'habitation peut varier légèrement d'une année sur l'autre si des changements interviennent dans les revenus du foyer ou de la valeur locative de l'immeuble.
- **La taxe sur le foncier bâti** : rapporte 19 358€ à la commune (+ 2 879€ à la communauté des communes, et 57 034€ au département de Lot-et-Garonne).
- **La taxe sur le foncier non bâti** : 37 866€ pour la commune (et 39 438€ pour la communauté des communes).
- **La cotisation foncière des entreprises** : 1 918€ pour la commune (1200€ pour la communauté des communes)
- *La communauté des communes perçoit exclusivement de son côté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (150€ par habitant en moyenne), la taxe « Gemapi » pour la gestion des milieux aquatiques (6€ par habitant) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.*

- Par ailleurs de petites taxes additionnelles pour les chambres d'agriculture, du commerce et de l'artisanat, une taxe de séjour sur les locations touristiques...

Pour 2019 quelques opérations importantes sont prévues:

- **L'ancienne école va faire l'objet d'une consolidation de ses fondations** par un procédé innovant d'injection de résine, prise en charge en majeure partie par notre assurance suite à la déclaration de catastrophe naturelle de 2012. Cela permettra de faciliter la vente de ce bâtiment ou, si celle-ci n'aboutit pas, de rénover durablement les logements pour les remettre en location.
- **L'accès à la salle des fêtes** sera réaménagé pour en sécuriser l'entrée et la sortie.
- **Le lotissement Pesquier** devrait être raccordé au réseau d'assainissement collectif.
- Nous espérons voir la réoccupation de plusieurs maisons vacantes en utilisant toutes les procédures possibles.
- La consolidation des **contreforts abîmés de l'église** et un traitement des tombes abandonnées ;

- **Le nouveau plan d'adressage se concrétise** : en janvier seront fixées les plaques de rues et des numéros d'habitations. **Vous recevrez alors une lettre officialisant votre adresse** (qui pourra laisser subsister le « lieu-dit » habituel) et vous indiquant les formalités à accomplir vis-à-vis de vos correspondants et administrations. On rappelle que cette opération est rendue nécessaire non seulement pour identifier les habitations qui seront desservies par la fibre optique remplaçant le réseau de fils de cuivre à l'avenir et permettant l'accès au très haut débit internet, mais aussi pour éviter les confusions entre les « lieux-dits » pour que parviennent à destination courriers, livraisons ou services de secours).

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 24 décembre au 31 janvier (joindre le maire ou adjoints en cas de besoin).

L'épicerie multiservices ne fermera que le 25 décembre et 1^{er} janvier (agence postale du 27 au 29)

Prochain événement festif en février : inauguration de la salle des fêtes rénovée et premier anniversaire du multiservices.

Vœux

L'année 2019 sera la dernière année pleine du conseil municipal élu en 2014. J'invite d'ores et déjà chacune et chacun à réfléchir à son éventuel engagement dans la vie municipale en vue des élections de 2020. En effet si une petite commune comme la nôtre (291 habitants selon le recensement officiel) n'a pas beaucoup de moyens d'action, c'est là que se prennent nombre de décisions qui impactent votre vie quotidienne. Et cela perdurera même dans la perspective -que je souhaite- de constituer une « commune nouvelle » réunissant les communes du pays de Lauzun qui constituent un bassin de vie quotidienne avec le petit pôle de services de l'agglomération miramontaise.

C'est en effet le plus sûr moyen de pérenniser le fait communal dans un territoire rural complaisamment qualifié de « périphérique » par rapport aux centres urbains de services et d'emplois plus importants, si l'on veut tirer profit de cette situation et pas seulement la subir. Nous sommes toujours à la « périphérie » de quelque chose mais nous en sommes bon gré mal gré solidaires, de l'échelle communale jusqu'à celle de la France entière et, au-delà, jusqu'à celle de l'Union européenne de plus en plus nécessaire pour agir dans un monde qui ne nous attend pas. Année de débats, 2019 doit être aussi celle de la clairvoyance. JML

